Un orateur de la Chambre des pairs, sous la Restauration, disait un jour, à propos de la loi électorale : « Ayez des vertus, et vous aurez de l'influence. » Sur quoi le duc de Fitz-James, peu convaincu, riposta par une liste d'exemples historiques où les hommes vertueux, en fait d'influence, avaient surtout obtenu des privilèges tels que la ciguë, l'ostracisme, la guillotine et divers autres genres de persécution. Si M. Nasi avait été vertueux, peut-être n'eût-il jamais réussi à conquérir l'affection des Siciliens, car un des caractères de la vertu, c'est de rendre l'homme difficile sur le choix des moyens qui mènent au succès et à la popularité. L'homme vertueux se ferme volontairement un certain nombre de routes qui conduisent vers la sympathie, (comme le journal catholique, soit dit entre parenthèses, renonce volontairement à certaines annonces et à certains romans-feuilletons qui enrichissent les autres). De là un désavantage. Parmi les personnages de l'histoire qui ont conquis le peuple par leurs libéralités, combien s'étaient procuré les moyens d'être généreux en détroussant autrui ! C'est en pillant la Gaule que César amassait les trésors dont il se servait pour acheter à Rome des tribuns ou des consuls, et donner des festins plantureux à la plèbe romaine. C'étaient les dépouilles de Vercingétorix qui le rendaient fort contre Pompée. Et presque tous les proconsuls agissaient de même. Ils rançonnaient leur province, et, en un an, devenaient des Crésus qui pouvaient ensuite, à Rome, faire les magnifiques. C'est grâce à leurs rapines qu'ils entraient dans le monde des « gens très chics ».

Cette même Sicile qui acclame M. Nasi, vit passer comme préteur, il y a bientôt vingt siècles, un autre « intellectuel » du nom de Verrès qui, au dire de Cicéron, employa le temps de sa préture à rafler tous les tableaux, toutes les statues et tous les objets d'art du pays. Or, quand Verrès fut accusé (car il avait trop serré la vis), une des plus importantes villes de Sicile, Messine, envoya à Rome une délégation pour défendre son préteur et déclarer que c'était un palit saint. Comme Nasi, Verrès trouvait parmi les Siciliens de zélés défenseurs. Il avait compris que le danger qu'on court à être coquin diminue lorsque l'on est un coquin sympathique. C'est pourquoi, en homme prévoyant, il avait eu soin de pratiquer, dans une certaine mesure, le système de la participation aux bénéfices et de choisir, avec un discernement remarquable, ceux à qui devaient être jetées les miettes copieuses de son festin. Il se faisait des amis, comme s'en font ces bandits de la sierra qui, paraît-il, remboursent parfois à de pauvres locataires l'argent de leur loyer... lorsqu'ils ont réussi, préalablement, à dévaliser le propriétaire.

Les détrousseurs des Congrégations, de même, ont eu l'occasion de se ménager bien des gratitudes, en distribuant la pâtée aux liquidateurs, à leurs avocats et à leurs hommes d'affaires. Mais la reconnaissance de ces légistes roublards est peut-être moins expansive — et aussi moins sûre — que celle des Siciliens. A vrai dire, s'il nous fallait faire plaisir à un lazzarone de Catane, ou à M. Lecouturier, nous opterions sans hésiter pour le lazzarone, d'abord parce qu'il se contenterait à moins de frais, ensuite parce que sa salyeté nous le rendrait plus fidèle. Jamais, s'il arrivait du malheur à M. Combes, M. Lecouturier et ses amis n'envahiraient l'Opéra ou la Comédie-Française pour sommer les directeurs de ces théâtres de cesser la représentation en signe de deuil. Aussi voit-on le « petit père » regretter vaguement la façon dont a été organisé le pillage. Un homme plus calculateur eût fait arranger pour distribuer les dépouilles des Congrégations à des gens simples et forts. La besogne liquidatrice et ses annexes eussent été confiées à la corporation des portefaix, à celle des forts de la halle, à celle des hercules de foire et des lutteurs professionnels. De la sorte, si jamais, en des jours de bagarre, l'ancien président de Conseil eût été menacé par les cléricaux, les nationalistes — ou même, hélas ! par les radicaux — des bras vigoureux et zélés eussent pris efficacement sa défense. Au lieu que des avoués, des huissiers, des avocats, des marchands de bien, des brocanteurs, hum ! hum !... ce ne sont pas ceux-là qui risqueront leur peau le jour où il s'agira de cogner.

DIDCO.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

L'IMPOT SUR LE REVENU ET LES SOCIÉTÉS DE SECOURS MUTUELS

A diverses reprises, nous avons eu occasion de signaler le danger que présentait, pour les Sociétés de secours mutuels et autres associations de prévoyance, le projet d'impôt sur le revenu actuellement en discussion devant la Chambre.

Pour parer à ce danger, M. Pierre Baudin, chargé par le Comité général des associations de presse d'étudier la question, vient de déposer à l'article 19 — qui affranchit de l'impôt sur le revenu les intérêts des sommes déposées dans les caisses d'épargne ainsi que ceux des créances hypothécaires représentées par des obligations ou valeurs soumises elles-mêmes à l'impôt, un amendement ainsi conçu :

« Sont également affranchis de l'impôt sur le revenu les revenus des capitaux mobiliers des Sociétés de secours mutuels autorisées et reconnues d'utilité publique ; ainsi que des associations reconnues d'utilité publique, ayant pour objet la distribution de secours ou l'allocation de pensions et de retraites à leurs membres ».

Il est permis d'espérer que le ministre des Finances et la Commission ne s'opposeront pas à l'adoption de cet amendement que la Chambre, en tout cas, ne saurait manquer de voter à une forte majorité.

ÉCHOS DU SÉNAT

LA DÉVOLUTION DES BIENS

La Commission de la séparation a entendu, cette après-midi, l'exposé verbal qu'elle avait chargé son rapporteur, M. Maxime Lecomte, de préparer sur les articles 2 et 3 de la loi de dévolution.

L'ENQUÊTE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Continuant son enquête, la Commission de l'enseignement supérieur a entendu, cette après-midi la déposition de M. Alfred Croiset, le doyen de la Faculté des lettres, et de M. Emile Levasseur, directeur du Collège de France.

M. Combes s'en va-t-en guerre

Par la voie du *Rappel*, M. Combes adresse un ultimatum à M. Clemenceau.

En résumé, parlons net. Deux politiques sont en présence : la concentration à droite et la concentration à gauche.

MM. Maujan, Ribot, de Lanessan et le *Temps* préconisent la première ; nous entendons défendre la seconde.

La majorité ne peut piétiner davantage. Il faut prendre une direction, à droite ou à gauche.

Elle a trop le sentiment de ses devoirs envers le pays républicain pour que son choix puisse être douteux.

Elle ira à gauche.

Ça, mon « petit père », tu te fourres le doigt dans l'œil jusqu'à la troisième phalange ! dirait gavroche.

Les impôts augmentent

Du *Démocrate d'Amiens* :

Jadis les majorations étaient régulières. Cependant, il semblait qu'on mît, à surélever les taxes, une certaine discrétion. Mais, aujourd'hui, les chiffres se sont grossis d'une façon démesurée. Il n'y a qu'une voix à cet égard : C'est scandaleux et c'est dégoûtant.

Nous avons eu, en communication, un certain nombre de cartes à payer distribuées par les percepteurs. Eh bien, il faut l'avouer, il faut le proclamer, jamais on n'avait osé mettre ainsi la bourse des contribuables en coupe réglée.

Tel qui payait 30 francs en paye 45. Tel autre qui payait 50 francs en paye 74.

Un petit boutiquier est augmenté de 27 fr. Un autre de 77. Un troisième commerçant, un peu plus important, est taxé à 115 fr. de plus. Un quatrième, passé 200 francs !

Les loyers sont frappés de la façon la plus brutale.

Des locataires de petites maisons, jusqu'à présent exemptes, ont reçu la feuille blanche.

Et la moindre augmentation est, au minimum, de 10 à 12 %.

C'est honteux. C'est arbitraire. C'est presque une provocation.

L'officier assailli par des soldats de son régiment

Le colonel de Courson, commandant le 151e de ligne à Verdun, et le capitaine Mathieu, adjudant major du même régiment, ont procédé, hier, à une minutieuse enquête au sujet de l'attentat commis contre le lieutenant de l'Escale.

Cet officier a déclaré à son chef de corps que, se disposant à rentrer chez lui, dimanche, vers 11 h. 30 du soir, il fut tout à coup assailli par quatre militaires sortant de l'auberge Zamparini, et qui, tous, étaient en état d'ivresse. A la première bousculade qui lui fut faite, l'officier fit tranquillement remarquer à ses agresseurs que leur conduite était indigne de militaires et les engagea à passer leur chemin.

Pris de colère, un des soldats renversa l'officier qui, une fois à terre, fut frappé avec sauvagerie de plusieurs coups de couteau à la tête.

M. de l'Escale ne perdit pas, toutefois, son sang-froid, et engagea la lutte avec les militaires, qui se décidèrent à prendre la fuite, mais un képi était resté aux mains du lieutenant.

Pendant ce temps, M. de l'Escale était remonté chez lui pour se munir d'un revolver, avec lequel il redescendit afin de veiller sur le képi, se doutant bien qu'on viendrait le rechercher. Son attente fut de courte durée.

En effet, quelques instants après, un militaire, qui avait pris part à l'agression, revenait sur les lieux.

L'officier, s'approchant de lui, lui dit avec l'intention simple de l'effrayer :

— Que cherchez-vous ? Que venez-vous faire ici ? Si c'est un képi qui vous manque, regardez ! Il est au bout du canon de cette arme.

Appelant alors un soldat musicien qui passait, le lieutenant se rendit maître du militaire et le conduisit au poste de garde du quartier Mitribel, situé à proximité.

Ce militaire, un nommé Delette, appartient au 5e groupe d'infanterie, 16e compagnie, en garnison au quartier Chevert, près de Verdun. Il a fait connaître ses trois complices, qui sont actuellement arrêtés.

Ce sont le caporal Westroffer et les soldats Spectate et Durand, de la même compagnie du 151e.

Tous les quatre sont écroués à la prison du 151e d'infanterie.

MANQUE DE PAROLE

Le maire d'Auxerre, M. Surugue, avait promis de mettre le marché couvert de la ville à la disposition du Comité de la Jeunesse catholique, en vue des fêtes de gymnastique du 31 mai. C'était là un acte de libéralisme que tous les honnêtes gens ne pouvaient que louer et approuver ; mais M. Surugue devait revenir sur sa promesse. Lorsque la question fut soulevée ces jours derniers devant le Conseil municipal, il a renié la parole formelle qu'il avait donnée, et le marché couvert a été retiré au Comité sous le prétexte hypocrite que le mandat du Conseil municipal expirant le 1er mai, il n'était pas permis au maire d'engager l'avenir.

La même demande faite pour la même date par des libres penseurs ou des francs-maçons, n'eût-elle pas été accueillie avec empressement ?

FACULTÉS CATHOLIQUES DE L'OUEST

M. MAURA EN FRANCE

M. Maura, premier ministre d'Espagne, était mardi à Angers, où il conduisait un de ses fils qui doit suivre les cours de la Faculté des sciences et de l'Ecole supérieure d'agriculture.

LE CONGRÈS DE L'A. C. J. F. A ANGERS

Comme nous l'avons annoncé, l'A. C. J. F. tiendra son 4e Congrès social national à Angers les 19, 20, 21 et 22 mars prochains sous la présidence de S. Em. le cardinal Luçon et de S. G. Mgr l'évêque d'Angers.

Voici le sommaire du programme de ce Congrès dont le thème d'ensemble est, en le nait, la question rurale.

1re journée, jeudi 19 mars, séance d'ouverture à 2 heures, « Résultats de l'enquête ».

2e journée, vendredi 20 mars, séance du matin (présidence H. Reverdy), « Ce que nous sommes venus étudier ». Séance de l'après-midi, « Régime de la propriété rurale ». Séance solennelle, le soir, sous la présidence de M. R. Bazin. Discours de MM. S. Gerlier et de Pages.

3e journée, samedi 21 mars, « L'organisation de la profession agricole ». Séance de l'après-midi (présidence H. Bazire), « La commune rurale ». Fête meeting du soir : « Soirée de la terre de France ».

4e journée, dimanche 22 mars, messe de communion à la cathédrale, séance d'études, messe du Congrès, séance solennelle de clôture sous la présidence de S. Em. le cardinal Luçon, salut solennel à la cathédrale.

Toutes les réunions du Congrès auront lieu au palais de l'Université catholique.

Saint Joseph de Toutes-Grâces

Il y a environ deux ans et demi, une petite statuette du Tout-Puissant Protecteur de l'Eglise fut placée au sein des ruines d'un vieux moulin à vent, sur les hauteurs de la colline du Tertre-Gérault, située dans la paroisse de Trévérien (Ille-et-Vilaine). Au bas de la statue, une main pieuse traça ces paroles, résumé de tout un programme de gloire future : « Saint Joseph de Toutes-Grâces, priez pour nous ! »

Le grain de sénevé est devenu rapidement un grand arbre. Le 1er mars, date fixée pour la bénédiction du vieux moulin transformé en oratoire, en évalue à plusieurs milliers le nombre des personnes accourues pour prier saint Joseph en son sanctuaire champêtre.

La bénédiction de la chapelle s'est accomplie vers 3 heures de l'après-midi, au milieu d'un enthousiasme indescriptible. Les cantiques ont été chantés avec une ardente foi, et la prière des pèlerins révélait une ferveur admirable. Le peuple chrétien, sous le souffle du Saint-Esprit, semblait visiblement ressentir, à ce moment, l'extrême besoin que nous avons, à l'heure actuelle, du tout-puissant patronage de saint Joseph.

L'IMPÉRATRICE DOUAIRIÈRE DE RUSSIE

Dunkerque, 4 mars. — L'impératrice douairière de Russie, qui se rend en Angleterre, est passée à Dunkerque à 8 h. 45.

Le train a stationné cinq minutes en gare.

L'impératrice avait été saluée à Ghyvelde, station frontière, par MM. Baudson, sous-ingénieur; Guillemin, inspecteur principal; Labbé, inspecteur du chemin de fer du Nord, et par MM. Mélle, Delbove, commissaires spéciaux, qui ont accompagné le train jusqu'à Calais.

L'arrivée à Calais a eu lieu à 10 heures. Le consul britannique, le sous-préfet et les autorités calaisiennes ont salué la souveraine à sa descente du wagon impérial. L'impératrice leur a répondu avec gracieuseté et elle s'est aussitôt embarquée à bord du steamer à turbines *Empress* arrivé à Douvres pour conduire la mer du tsar en Angleterre.

L'*Empress* a levé l'ancre à 10 h. ½ pour Douvres, où lord Herschell, représentant le roi d'Angleterre, et l'ambassadeur de Russie attendent l'impératrice douairière pour l'accompagner à Londres.

SANS PRÉCÉDENT

Les fêtes du XVe centenaire de saint Jean Chrysostome, qui viennent d'avoir lieu à Rome, ont montré au monde catholique un spectacle sans précédent dans l'histoire : le Pape présidant et participant à la liturgie dans une messe pontificale de rite grec en chapelle papale.

Le prochain numéro de la revue Rome (10 *mars*), *en 48 pages (au lieu de 32), contient, avec force détails inédits, le récit illustré de ces fêtes jubilaires. On peut demander ce numéro sensationnel moyennant 0 fr. 50, ou mieux encore s'abonner à cette revue, même à partir du 8 janvier (3 francs par an pour la France, 4 francs pour l'étranger). Paris, 5, rue Bayard.*

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

ANGLETERRE

Les forces navales britanniques

Hier, en séance de Comité, à la Chambre des Communes, ayant le passage à la discussion des articles du projet de budget naval, M. Robertson, secrétaire pour l'Amirauté, a donné quelques indications complémentaires. Il montre, chiffres en main, de combien le nombre des contre-torpilleurs, torpilleurs et sous-marins anglais en service dans les eaux de la Métropole, est supérieur à celui entretenu par les Allemands dans la mer du Nord.

Ce nombre, à l'époque où les Allemands avaient le plus grand nombre d'unités, était de 50, alors que l'Angleterre en avait 106.

De plus, les contre-torpilleurs anglais étaient bien supérieurs en tonnage et en armement aux unités allemandes.

Le député Arthur Les compare les programmes de constructions navales de l'Allemagne et de l'Angleterre.

M. Lambert, lord civil de l'Amirauté, affirme qu'il n'y a pas pénurie de contre-torpilleurs et que les experts officiels considèrent le type de ces navires, qui seront mis en chantier cette année, comme présentant une amélioration et que le nombre en est suffisant pour les besoins.

M. Balfour, ancien premier ministre, considère le budget comme illusoire, parce qu'il ne donne pas une idée exacte de ce qu'il sera pendant les années suivantes si la politique du gouvernement n'est pas modifiée.

ALLEMAGNE

L'expropriation polonaise

La Chambre des députés de Prusse discute la loi d'expropriation polonaise, qui revient de la Chambre des seigneurs. On s'attendait à de violentes sorties des députés polonais, et l'attente n'a pas été déçue.

Le premier orateur polonais, M. Stychel, se fait rappeler à l'ordre en critiquant avec virulence les mesures d'exception prises contre les Polonais.

— Quel sera, dit-il, le résultat de cette nouvelle loi, sinon de surexciter la résistance des Polonais.

Mes compatriotes resteront fidèles à leurs devoirs civiques, mais ils se diront aussi que cela ne leur servira à rien. Il suffit qu'ils soient Polonais pour être l'objet de nouvelles mesures hostiles. Quelques victimes, beaucoup, peut-être, tomberont parmi nous, mais cela n'empêchera pas la communauté polonaise de persévérer. Il y a dans l'âme humaine des forces cachées qui ne peuvent être amoindries. Ces forces sommeillent dans l'âme du peuple polonais. Elles ne seront pas anéanties par de semblables mesures, mais au contraire raffermies, et les Polonais sortiront victorieux de ce combat.

Le ministre des Finances, baron de Rheinbaben, reprend la thèse de M. de Bülow que la loi a pour but non d'opprimer les Polonais, mais d'empêcher les Polonais d'opprimer les Allemands.

Après un débat traînant, la loi est votée. La minorité comprend le centre, les radicaux et les Polonais.

Encore des faillites

Par suite du krach de la banque Werthelmer, à Budingen, la Société d'épargne et de crédit d'Obermockstadt a été déclarée en faillite.

Le passif de la faillite Max Gottfurcht, fabricant de phonographes et d'instruments de musique, s'élève à 445 000 francs.

La grande maison d'ébénisterie Schlachtmeier, de Berlin Fixdorf, est aussi en faillite ; son passif dépasse 500 000 francs. Celui des grands magasins Glaser, de Hambourg, est de 875 000 francs.

ESPAGNE

Le voyage du roi à Barcelone

L'annonce d'un voyage à Barcelone du roi et de M. Maura fait l'objet de tous les commentaires. On estime, en général, qu'il est destiné à apaiser les partis avancés et l'on dit même qu'il sera peut-être précédé de mesures de clémence comme la grâce de M. Nakens et celle de M. Lerroux.

Plusieurs journaux accusent M. Maura de témérité et lui reprochent de ne pas chercher un prétexte pour rendre ce voyage impossible.

Le gouvernement, ajoutent ces journaux, devra répondre des événements ; il ne peut compter que sur le caractère chevaleresque du peuple catalan. Les députés de Barcelone jugent ce voyage absolument inutile, ils estiment qu'il aurait dû être préparé au lieu d'être annoncé trop inopinément dans un mauvais moment.

Quant à la situation actuelle à Barcelone qu'on tend généralement à se représenter sous un jour sombre, on ne saurait considérer les derniers événements comme la manifestation de l'état d'esprit existant, mais plutôt comme des faits criminels isolés, dont la répression sera certainement facile grâce à des mesures énergiques et au concours loyal de la population.

La visite du roi à Barcelone, à l'occasion du séjour de l'escadre autrichienne, ne sera pas un acte téméraire, mais contribuera à démentir les nouvelles alarmantes qui circulent tant en Espagne qu'à l'étranger.

La police a lacéré un placard qui avait été affiché et dans lequel on annonçait qu'un attentat aurait lieu contre le roi, si le souverain vient à Barcelone.

PETITES DÉPÊCHES

— A Hastings, le candidat unioniste est élu par 4 495 voix contre 3 479 à M. Harcourt, libéral, fils de sir William Harcourt. Aux élections précédentes, la majorité unioniste n'était que de 413 voix.

— L'impératrice douairière de Russie, se rendant en Angleterre, a traversé Berlin. L'empereur d'Allemagne est allé la saluer à la gare de Silésie et l'a accompagnée dans son wagon-salon jusqu'à la gare de Charlottenbourg.

— Le nouveau ministre d'Espagne au Maroc, M. Merry del Val, est parti pour Tanger via Cadix.

— Il paraît qu'Harry Thaw, le millionnaire assassin, qui a été interné après son acquittement, est devenu complètement fou.

— Les relations entre la Serbie et le Monténégro accusent une détente : le ministre de Serbie reste à Cettigné.

— Le roi de Serbie visitera Saint-Pétersbourg en mars. Ce voyage se rapporte à la création de la ligne Danube-Adriatique.

— On a expérimenté à Londres, en présence du prince de Galles, une nouvelle poudre destinée à éteindre le feu.

— Au Transvaal, un différend se dessine entre le gouvernement et des Boers qui demandent le rétablissement du protectionnisme.

— Me Murzori, défenseur de Nasi, a présenté au ministre de grâce et justice une demande de grâce pour son client.

Le traître Ullmo

Le dossier de l'affaire Ullmo, qui ne devait être transmis à Paris que le 6 mars, y parviendra deux jours avant.

Ce volumineux dossier a quitté Toulon hier soir. C'est le lieutenant de vaisseau Charles de Varenne, rapporteur près le premier Conseil de guerre maritime permanent, qui a été chargé de le porter lui-même à Paris.

Au Parquet maritime, on estime que si la Cour de cassation admet la recevabilité du pourvoi, l'affaire pourrait revenir dans la dernière semaine d'avril.

ÉCHOS RELIGIEUX

Conférences de Notre-Dame

L'ouverture du Carême rappelle l'attention vers les conférences de M. le chanoine Janvier à Notre-Dame toujours si suivies (1).

Nous avons déjà dit que cette année l'éminent orateur parlera « du vice et du péché, considérés dans leurs effets, leurs formes, leurs remèdes ».

NOS AMIS DÉFUNTS

Doux Cœur de Marie, soyez mon salut !

(Aux saints d'indulgence.)

M. Lagrillière, 68 ans, à Déols (Indre). — Mme Laurent, mère de M. le curé d'Ecrouves (Meurthe-et-Moselle). — Mme Marie-Louise Hartzer, fondatrice et supérieure générale des Filles de Notre-Dame, à Thuin (Belgique). — Mme Vve Larendu, née Esther Poincheval, mère de M. le curé de Saint-Pierre de Semilly (Manche). — M. Remi Boudeau, 50 ans, à Cholet (Maine-et-Loire). — Mme Hermine de Clock, à Lourdes. — M. Isidore-Jésus Pinta, 66 ans, et Mme Louis Bizet, 88 ans, à Soissons. — Mlle Virginie Gegout, 81 ans, à Vézelise (Meurthe-et-Moselle). — Mme Ch. Bertèche, à Sedan. — M. Jean Tournié, Fr. Théophilus, de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur, à Arthabaskaville (Canada). — M. Jean-Joseph Souvignet, Fr. Denis, de l'Institut des Frères du Sacré-Cœur, à Arthabaskaville (Canada). — Au séminaire Saint-Sulpice, René Vérihet, diacre, 29 ans, laissant à tous ceux qui l'ont connu des exemples d'une grande vertu.

CROISADE DU CHAPELET POUR LA FRANCE

Bénie par S. S. Pie X

Pour faire partie de cette croisade, il faut prendre l'engagement de réciter un nombre déterminé de chapelets pour la France, jusqu'au 31 décembre 1908, et adresser le nombre promis à M. Blanchon, directeur de l'*Echo de Fourvière*, 25, place Bellecour, à Lyon. On ne publie pas les noms. Les nombreux des prêtresses sont considérables dans les diocèses où le secrétariat veut bien se charger de les recevoir et de les adresser à Lyon.

Le total dépasse 56 millions ! L'heure est plus que jamais favorable à la récitation du chapelet, en cette année jubilaire des apparitions de Lourdes, pour enlever les derniers obstacles à l'effusion des miséricordes de Dieu sur notre chère France !...

(1) On peut s'abonner à la série chez Lethielleux, 10, rue Cassette, France : les six fascicules et la Retraite pascale, 2 francs ; étranger (U. P.) : les six fascicules et la Retraite pascale, 2 fr. 25. Les *Conférences* seront dorénavant imprimées en caractères plus forts, et dans un format plus petit.

INFORMATIONS DU SOIR

AU MAROC

Tanger, 4 mars. — Casablanca, 3 mars. — Hier à 4 heures, ont eu lieu les obsèques des soldats tués le 29 février.

Les corps se trouvaient sur 11 arabes couvertes de fleurs.

La cérémonie a été très émouvante.

De nombreuses personnes suivaient, parmi lesquelles les Dames de France.

Les nouvelles envoyées par le général d'Amade disent que la colonne du Tirs et celle du Littoral, après le combat du 29 février, partirent vers Bouznika.

Tanger, 4 mars. — Safi, 29 février. — Moulay-Hafid a écrit au pacha une lettre que celui-ci a portée à la connaissance du consul. Cette lettre proteste contre l'occupation de Mazagan par des Azizistes.

On apprend la mort du caïd Mougni. Mougni était le principal ennemi d'Anflous. On craint que celui-ci, débarrassé de son rival, ne passe avec Moulay-Hafid.

LA MISSION REGNAULT-LYAUTEY

C'est samedi ou lundi au plus tard que M. Regnault et le général Lyautey quitteront Paris pour gagner Casablanca le plus rapidement possible. Leur débarquement, surtout en ce qui concerne le général, n'a pas le caractère d'une inspection ; il faut le considérer comme une mission au cours de laquelle seront réunis et groupés tous les éléments essentiels à une étude approfondie et exacte de la question. M. Regnault, au point de vue diplomatique, s'informera auprès des consuls placés sous ses ordres ; le général Lyautey, auprès des autorités militaires. Au bout d'une vingtaine de jours, croit-on, les résultats de cette sorte d'enquête seront transmis oralement, à Paris, au ministère qui estime avoir besoin d'éclaircissements ainsi recueillis.

Il est évident, en effet, que le général Lyautey, en sa qualité de commandant des troupes sur la frontière oranaise, a grand intérêt à mesurer lui-même, sur place et à faire connaître à Paris, l'étendue du mouvement hafidiste qui s'est dessiné ces jours-ci, dans notre Sud et qui a le caractère d'une de ces guerres saintes de pillage, sur l'importance desquelles il est très difficile d'être fixé. Aux termes mêmes des accords internationaux, dans les deux régions marocaines — Est et Ouest — notre action doit être, autant que possible, dans le sens du maintien de la paix, qui est le seul but que nous devons poursuivre.

D'un autre côté, la visite que le général Lyautey fera au général d'Amade doit, selon les vues du gouvernement, aider le commandant actuel du corps d'occupation dans l'accomplissement d'une tâche que, jusqu'ici, on estime avoir été remplie par lui d'une façon très satisfaisante, avec autant de courage que de franchise de langage. Les deux généraux, sortant de la même promotion de Saint-Cyr, sont liés d'amitié ; le général Lyautey se mettra à la disposition de son ami pour rapporter ensuite au gouvernement les projets ou desiderata qu'il peut concevoir et que le télégraphe expose d'une façon insuffisante.

Enfin, sur l'heure même, le concours technique que le général Lyautey apportera au général d'Amade sera appréciable : il connaît à fond ces guerres d'Afrique à la base desquelles, dans sa méthode, il place toujours les négociations politiques avec les indigènes; sous ce rapport, le général d'Amade paraît démuni : on lui donnera l'aide d'officiers spécialistes d'Oranie, qui seront tout exprès détachés à Casablanca. Sous un autre rapport, encore, le général d'Amade est dépourvu du nécessaire : il s'agit des transports de troupes ; il en réclame les fecilités, plutôt même que des effectifs. Le général Lyautey, qui le ravitaille, de sa division d'Oran, mais qui, jusqu'ici, n'avait pu le faire que dans une trop modeste mesure, sera sans doute autorisé à doubler le service d'intendance, — et complétera, de toutes les manières, les moyens d'action du général d'Amade.

LE TRAITÉ FRANCO-CANADIEN

M. Brodeur, ministre de la Marine du Canada, l'un des négociateurs du traité de commerce franco-canadien, informe M. Fabre, commissaire général du Canada à Paris, que le traité de commerce franco-canadien a été ratifié dans la séance d'hier soir par la Chambre des Communes du Canada, à Ottawa, à l'unanimité moins cinq voix, après une longue discussion.

RÉVOCATION DE DONATION

Oise. — Le tribunal de Senlis, après plaidoiries de Me Sainte-Beuve, a rendu aujourd'hui un jugement prononçant, pour inexécution des charges, la révocation d'un legs de 4 000 francs fait à la Fabrique de l'église de Senlis par Mlle Taffin.

Le séquestre est condamné à restituer cette somme aux ayants-droit, avec les intérêts depuis le 15 décembre 1904.

Les dépens sont à la charge du séquestre.

Cherbourg, 4 mars. — Après avoir embarqué de nouvelles munitions, le croiseur *Friant* a appareillé, faisant route directe pour Tanger.

Erigne, 4 mars. — Les médecins ont renoncé à faire l'amputation de la jambe de l'ingénieur italien Silva. Ils espèrent pouvoir l'amener à guérison sans opération.

Brest, 4 mars. — On vient d'apprendre que 135 ouvriers de la poudrerie nationale de Moulin-Blanc seront licenciés le 1er avril.

Dunkerque, 4 mars. — Le sous-marin *Naiade* a, en sortant du port, abordé à bâbord avant le navire *Jacques-Cartier*, de l'expédition antarctique et lui a causé des avaries légères.

Le *Naiade* est retourné dans le bassin pour être visité.

LE SECRET DE NOS DIRIGEABLES

Le pseudo-architecte autrichien Krumholz et sa maîtresse, Gertrude Brieger, expulsés par arrêté du 2 courant, ont quitté Paris à destination de Strasbourg.

EN RUSSIE

Toujours les bombes

Tiflis, 4 mars. — Deux bombes ont été lancées pendant que l'on chantait l'hymne national dans la salle des concerts du collège, qui était entièrement remplie d'élèves. Un désordre et une poussée épouvantables se sont alors produits dans la salle.

Deux enfants ont été grièvement blessés.

PALAIS DE JUSTICE

M. GUSTAVE HERVÉ DEVANT LA COUR DE PARIS

M. Hervé comparaît aujourd'hui devant les 1re et 2e Chambres de la Cour d'appel de Paris, siégeant en audience disciplinaire.

Il s'agit de l'appel interjeté par Me Hervé contre l'arrêté du Conseil de l'Ordre, le rayant du barreau de Paris pour antimilitarisme.

Au début de l'audience — à huis clos — Me Bonzon, avocat de M. Hervé, a déposé des conclusions tendant à faire juger que son client, ayant été condamné pour un délit politique, devait bénéficier d'un autre traitement que celui accordé à M. Marcel Habert, condamné pour crimes politiques et resté nanmoins inscrit au barreau.

La Cour, confirmant la décision du Conseil de l'Ordre, a rayé définitivement M. Hervé du barreau de Paris.

LA PEINE DE MORT

Les jurés de la Cour d'assises de la Haute-Vienne ont émis un vœu pour le maintien de la peine de mort.

FEUILLETON DU 5 MARS 1908 — 15 —

Le château de Pontinès

En voyant traduire sa pensée avec tant de vivacité et de justesse, Jehan eut envie de poursuivre cette curieuse conversation; mais l'allure de l'homme lui déplaisait. Il le regarda froidement :

— Je n'ai pas de temps à perdre en bavardage, dit-il.

Et, tournant les talons, il fit mine de rentrer. L'homme l'arrêta par son manteau.

— Messire, murmura-t-il humblement, pardonnez-moi et veuillez m'écouter ?

Il avait pris un air hypocrite peu fait pour inspirer confiance ; mais Jehan était intéressé et il resta.

— Comment t'appelles-tu ? questionna-t-il.

— On me nomme, en général, Turluro.

— Que fais-tu ?

Encore une hésitation plus longue que la première.

— Messire, ce que vous me demandez là est pour moi cas de vie ou de mort. Je me livre à votre générosité.

— Va, répondit Jehan d'une voix grave qui sembla à Turluro une suffisante promesse de silence.

— Messire, reprit-il, je suis voleur ; c'est mon métier. Métier peu lucratif en ce moment pour notre bande. J'ai besoin d'argent et c'est dans l'espoir d'en gagner que je suis venu vous trouver.

— Si tu me sers fidèlement, je te récompenserai. Qu'as-tu à m'apprendre sur ma sœur ?

— Je vais tout vous dire, Monsieur, si vous me promettez deux choses de la plus grande importance.

— Encore ?

— La prudence l'exige, Messire. J'ai voulu vous voir en particulier, car seul vous devez savoir ce que je vais vous dire. Je demande votre parole que vous garderez mon secret pour vous « seul »... et que « seul » vous viendrez pour délivrer votre sœur ? J'insiste, car je payerai de ma peau la moindre indiscrétion revenue aux oreilles de mon chef.

Toutes ces précautions faisaient grandir la méfiance dans l'esprit de Jehan, mais en même temps sa conviction s'accentuait qu'il parlait à un homme de Sombrebrat, et, décidé à continuer la conversation, il répondit :

— Je souscris à tes demandes. Parle.

— Vous ne le regretterez pas, Messire... Mlle de Prévallan est au château de Pontinès ! !

— Au château de Pontinès ! se récria Jehan. Tu mens. Je l'habite avec mon ami.

— Je pensais que vous ne me croiriez pas, Mais j'ai des preuves à vous donner. Le château de Pontinès a été construit en plusieurs fois, à des époques très différentes : toutes ses parties [illegible] cours intérieures ne correspondent pas entre elles. Beaucoup de vieux manoirs ont de ces appartements secrets. Mlle de Prévallan habite une de ces tours avec une vieille femme. Questionnez les gens du pays ; quelques-uns ont eu vent de la chose et vous diront qu'il y a, à Pontinès, une princesse enchantée.

La légende avait déjà effleuré l'esprit de Jehan. Il pensa désarçonner Turluro :

— On parle même de deux princesses, fit-il.

L'homme expliqua aussitôt :

— La seconde est la sœur de mon maître.

Jehan reprit :

— Le comte de Pontinès a vu Mlle de Prévallan à la *Perdrix-Rouge*, puis dans une caverne de la forêt, il y a trois jours.

— En effet, Messire Satanas ayant appris l'arrivée M. de Pontinès, avait cru plus prudent de déménager.

— Alors...

— Depuis que M. de Pontinès connaît la caverne de la forêt, elle est encore moins sûre que la tour secrète du château. Celle que nous appelons « la Colombe » a été ramenée dès le lendemain ici ; mais, en attendant mieux...

— Tu veux dire que ton maître cherche une autre prison pour ma sœur ?

— Certainement... et qui sait si je connaîtrai celle-là ? Messire Satanas n'étend pas beaucoup sa confiance.

Malgré lui, l'anxiété se peignit sur le visage de Jehan. Il fallait éviter ce nouveau départ de Marguerite.

Les réponses nettes de Turluro avaient éloigné les soupçons du jeune homme. L'invraisemblance du récit était une preuve de plus de sa véracité. Qui eût songé à inventer cela ? Du reste, Turluro était et humain dans cette basse trahison de son maître pour un peu d'or. Tout en le méprisant, Jehan le sentait vrai. Et cette vérité qui s'imposait à lui c'était la présence de Marguerite à Pontinès.

— Quand me conduiras-tu à ma sœur ? demande-t-il encore.

— Pas aujourd'hui. Messire Satanas est ici. Mais, demain matin, il partira à l'aube. La Colombe n'aura plus auprès d'elle que la vieille Guillemine et Mlle Aleyda. Vous viendrez seul, sans risquer par conséquent d'attirer l'attention sur votre passage et, à nous deux, nous aurons vite fait de pousser deux ou trois verrous.

Tout cela semblait si simple que sa méfiance revint à Jehan : il flaira un piège. Sombrebrat s'entendait à les dresser : après la sœur, le frère. Cependant Jehan n'hésita pas une seconde. Il mit seulement la main sur son épée et à haute voix :

— Demain, à l'aube, je serai ici, dit-il.

Il jeta sa bourse à l'homme et remonta rêveur vers Pontinès.

Morvan, qui s'était établi portier (à cause des revenants), ouvrit et ferma la porte derrière lui, sans qu'il y prît garde.

La cour était déserte ; il s'avança jusqu'au milieu et s'arrêta là, poussant machinalement un caillou du bout de sa canne.

Il songeait combien il serait difficile de tenir Gilles à l'écart de son secret. La parole donnée, même à un bandit, eût suffi pour arrêter sur ses lèvres une confidence; mais la délicatesse de sa raison lui faisait aussi un devoir de se taire.

Jehan n'essayait pas de se faire illusion ; son entreprise était téméraire au dernier point. C'était risquer follement sa vie. Il pouvait tenter cela, lui ! Pour sa sœur chérie que n'aurait-il pas fait ? Mais avait-il le droit d'associer à ses dangers son jeune hôte, cet aimable et charmant garçon que la vie combinait de sourires ? Non. Jehan irait seul. Seul, il aurait la joie de ramener sa sœur ou seul il mourrait.

Sa résolution prise, il entra dans la salle. Gilles était là et s'avança curieux au-devant de son ami. Aussitôt, sans lui laisser le temps de dire un mot, Jehan entama le chapitre du prochain départ, des précautions qu'il fallait prendre, des chances qu'on avait de réussir. Gilles, que le sujet passionnait, s'y lança à corps perdu et oublia de questionner son ami sur sa visite matinale.

X

DANS LEQUEL JEHAN ET GILLES VONT CHACUN DE LEUR COTÉ ET COMMENT PONTINÈS FAIT UNE NOUVELLE CONNAISSANCE

Malgré tous ses efforts, Jehan resta soucieux pendant la journée. Gilles qui le tenait pour mélancolique, le plaisanta sans y att